

à l'étude des forces de la vie bien plus qu'à celle de leurs effets, représente le spiritualisme dans la science médicale. L'école de Paris observe les faits de détails, et elle les analyse bien plus qu'elle n'en médite les lois générales ; elle expérimente sur les phénomènes appréciables aux sens et néglige l'étude des forces cachées qui les produisent ; l'importance individuelle y grandit en raison du mépris de l'autorité et de l'oubli de la tradition ; le doute y remet sans cesse en question ce qui semble ailleurs définitivement jugé.

On devine sans peine que le travail de M. Perrin dérive de l'esprit de la première de ces écoles. Il en adopte les tendances spiritualistes et la préoccupation des lois générales. Les faits que l'observation révèle ne tiennent dans son travail, comme dans la nature, que la place secondaire, subordonnée qu'ils ont en effet, et ne sont présentés que comme des moyens de démonstration des principes généraux que l'auteur s'applique surtout à développer.

Rejetant l'opinion de Sthal, qui n'admettait dans l'homme que deux éléments, l'âme et le corps, et qui faisait présider le principe intelligent de notre être à la production de la pensée et à la direction des actes matériels, l'école de Montpellier admet l'existence simultanée dans l'homme de l'âme, du principe vital et du corps. La force vitale est ainsi considérée comme indépendante de l'âme, et comme présidant, à l'exclusion de celle-ci, aux fonctions que remplissent les organes.

M. Perrin adopte ces distinctions fondamentales, et il s'en sert pour caractériser les modifications que présente la loi générale de la périodicité, soit dans l'état morbide, soit dans l'état sain. Il arrive, dans ce travail, à des aperçus qui ajoutent beaucoup à tout ce qui avait été écrit sur cette question, et dont la profondeur et la justesse ont été appréciées par M. Lordat, juge très-compétent en cette matière, et le représentant le plus illustre de l'école vitaliste, dont il a développé les principes dans des leçons et des écrits aussi remarquables par le mérite littéraire que par l'esprit philosophique.

On concevra sans peine que nous ne suivions point M. Per-